



Apports conceptuels

Dimension participative

Table des matières

Eléments de définitions	1
De la dimension participative à la co construction du PPA et au développement du pouvoir d'agir.....	1
Sources	2

Dans le cadre du fonctionnement en dispositif, la dimension participative ne se pose pas, elle est inhérente à l'exercice professionnel. Elle n'est pas un choix. Elle existe et fait partie de la vie du jeune et de ses parents/représentants légaux et constitue l'axe majeur du fonctionnement en dispositif.

Eléments de définitions

La dimension participative s'envisage comme un processus de co-construction dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet du jeune (Projet Personnalisé d'Accompagnement : PPA) et fait appel à une nécessaire alliance entre les jeunes, leurs familles et les professionnels ; elle suppose de l'écoute et le partage d'informations et leur accessibilité et admet la co décision comme base de fonctionnement.

La dimension participative est au cœur du dispositif intégré ; elle s'inscrit dans le processus global d'accompagnement des enfants/jeunes et de leurs parents ou représentants légaux et doit s'appuyer sur les orientations et les valeurs de la gouvernance et de la culture institutionnelle.

De la dimension participative à la co construction du PPA et au développement du pouvoir d'agir

La dimension participative recouvre deux axes, parfois indissociables :

- des actions permettant la participation des parents/représentants légaux et,
- des actions visant à soutenir et à renforcer leurs compétences parentales

La place des parents/représentants légaux est fondamentale dans l'expression du projet de l'enfant ou du jeune, et il conviendra de leur porter une attention particulière, qui permettra à l'équipe interdisciplinaire de disposer des éléments nécessaires à la définition du PPA.

La parole des parents/représentants légaux doit être encouragée, et sa place préservée dans les décisions qui les concernent.

Le PPA suppose une démarche de co-construction entre le jeune accompagné, son représentant légal et les équipes professionnelles : il témoigne explicitement de la prise en compte de leurs attentes et englobe la question de la personnalisation.

La dimension participative conduit à la co-construction d'objectifs communs s'appuyant sur un juste équilibre entre les différentes attentes et les possibilités de chacun.

La participation des jeunes et de leurs parents dans les projets qui constituent leur parcours implique le développement et le renforcement de leurs capacités à trouver en eux et en leur environnement, les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.



A ce titre, soutenir le développement du pouvoir d'agir des jeunes et de leurs parents/représentants légaux, doit d'abord faire référence à leurs capacités et leur reconnaissance afin de créer les conditions les plus favorables pour qu'ils puissent agir sur ce qui est important pour eux. Dans le cadre du dispositif intégré, le développement du pouvoir d'agir est au cœur des processus d'accompagnement.

Sources

- *Ateliers d'intelligence collective du Comité Opérationnel de M.A.T.E.O*
- *Formations transversales organisées par M.A.T.E.O.*
- « *Les attentes de la personne et le projet personnalisé* » – ANESM 2018

Les documents partagés sur le site de M.A.T.E.O. sont mis à disposition sur le principe du partage d'expérience et de ressource. En cela, ils ne sont ni des modèles ni des exemples types mais les témoins d'un au moment de la publication.